

Pour progresser dans l'art de célébrer

Après avoir souligné l'enjeu global de ces quelques réflexions et l'esprit constructif dans lequel je vous les partage, je voudrais aborder tout d'abord, très concrètement, ce qui touche l'ouverture de la messe et la liturgie de la Parole.



© Jacques Bihin

L'ouverture de la messe

La première chose que les fidèles perçoivent au début de la messe, c'est *le vêtement du célébrant et la présence des acolytes* (ou leur absence). En même temps ils perçoivent *la musique* qui les entraîne dans le chant d'entrée et remarquent *la position liturgique* adoptée par l'assemblée et par ... eux-mêmes.

LE VÊTEMENT DU OU DES CÉLÉBRANTS

En certains lieux, on a perdu l'usage de la chasuble portée par le prêtre au-dessus de l'aube et de l'étole. Ce serait un progrès de le redécouvrir (cf. § 123), car, en enveloppant le célébrant, la chasuble rappelle opportunément que le prêtre n'agit pas en tant que personne privée, mais seulement dans la mesure où il est revêtu du sacerdoce de Jésus-Christ, notre seul Grand Prêtre.

Quand plusieurs prêtres concélébrant, le célébrant principal sera donc toujours bien inspiré de porter la chasuble, tandis que les prêtres concélébrants pourront se contenter de l'aube et de l'étole s'il n'y a pas de chasubles disponibles (cf. § 124).

LES ACOLYTES

En ce qui concerne les acolytes, filles et garçons sont les bienvenus, mais on veillera à ce que les garçons ne soient pas exclus, car plus d'une vocation sacerdotale est née du contact direct avec la célébration de la messe (cf. § 47). Or, parfois, les filles sont tellement majoritaires que les garçons éprouvent quelque gêne à se présenter. On veillera donc à un juste équilibre. Mais l'essentiel est qu'il y ait des acolytes. Je remercie donc et félicite vivement les équipes liturgiques et les mouvements qui encouragent le recrutement des acolytes, garçons et filles, et veillent à leur formation. Ils réalisent ainsi un beau service d'Église.

LE CHANT LITURGIQUE

Le chapitre de la musique et du chant liturgiques (cf. § 57) mériterait à lui seul de longs développements qui n'ont pas leur place ici. J'attire seulement l'attention sur l'habitude qui se répand de remplacer les textes de l'ordinaire de la messe (spécialement le Gloria, le Credo et le Sanctus) par des compositions poétiques qui, parfois, n'ont plus qu'un lointain rapport avec les textes liturgiques (cf. § 59). Les responsables du chant auront à cœur de ne retenir que les compositions musicales, nombreuses, qui respectent le texte commun à toute l'Église.

Le problème est particulièrement grave concernant le Credo, où s'exprime la foi commune à toutes les confessions chrétiennes. C'est donc aussi un geste à grande portée œcuménique de n'utiliser dans la liturgie que le Credo de Nicée-Constantinople ou le Symbole des Apôtres, voire, à l'occasion, la Profession de foi, sous forme de questions et réponses, utilisée à la Veillée pascale (cf. § 69). Nous aurons grand profit à abandonner les autres compositions, qui sont d'ailleurs parfois de très mauvais goût. Certaines compositions peu recommandables contiennent cependant parfois un refrain valable qui peut être repris au début et à la fin du « Credo » de l'Église ou inséré entre ses diverses parties. Mais – je me permets d'y insister – utiliser pour l'ordinaire de la messe le même « Gloria », le même « Sanctus » et le même « Credo », dans tous les pays, quelle que soit la langue, est un signe remarquable de communion universelle. Il ne faut pas le perdre.



© Charles De Clercq

Et si l'on juge que le « Credo » de Nicée-Constantinople est un texte difficile, il suffit de consacrer quelques homélies à en expliquer l'extraordinaire richesse. Il m'est même arrivé plusieurs fois, lors de messes où les jeunes sont nombreux, de mimer ce « Credo » en le gestuant. Cela donne un résultat étonnant. Même les adultes présents devinent alors enfin la portée d'affirmations comme : « engendré, non pas créé, de même nature que le Père » ou « et son règne n'aura pas de fin » ou encore : « avec le Père et le Fils, il (l'Esprit Saint) reçoit même adoration et même gloire ». L'Église a prié et médité, elle s'est battue contre les hérétiques, durant quatre siècles, pour arriver à cette profession de foi commune à toutes les communautés chrétiennes. Il ne faut pas gaspiller ce trésor au profit de compositions qui n'ont aucun avenir.

LES POSITIONS LITURGIQUES

Quant aux positions liturgiques, en lesquelles s'exprime une part notable de la « participation active » des fidèles à la liturgie (cf. § 40), qu'il suffise de rappeler que, sauf problèmes personnels de santé, les fidèles sont debout depuis le début de la célébration jusqu'à la première lecture (et donc jamais assis durant la démarche pénitentielle et le Gloria!) ; ils sont assis durant les lectures ; mais, quand commence l'Alleluia (ou l'acclamation équivalente durant le Carême), tous se lèvent pour acclamer l'Évangile ; ils sont assis à nouveau durant l'homélie ; debout pour le « Credo » et la Prière universelle ; assis durant l'offertoire ; debout à partir de l'invitation « Prions ensemble au moment... » jusque après la communion (et donc jamais assis pen-

dant la Préface, ni entre la consécration et le Pater, ni avant la communion !) ; ils peuvent même se mettre à genoux, si possible, pendant la consécration, par respect pour le grand mystère qui s'y accomplit ; ils sont encore assis pendant le temps de recueillement après la communion ; et enfin debout depuis l'oraison finale jusqu'à la sortie, à l'exception éventuelle des annonces si elles sont trop longues. Cette alternance des positions debout et assis (voire même à genoux) n'est pas une sorte de gymnastique artificielle destinée à nous compliquer la vie, mais une façon concrète de prier avec son corps et pas seulement mentalement.

La liturgie de la Parole

Après l'ouverture de la célébration viennent *les lectures de la liturgie de la Parole*. Ensuite *l'homélie, la profession de foi et la prière universelle*.

LES LECTURES DE LA LITURGIE DE LA PAROLE

On veillera avec soin à ne jamais introduire dans l'écoute de la Parole de Dieu des lectures étrangères à la Bible, et ce sous aucun prétexte. Si l'on jugeait profitable de partager l'un ou l'autre texte non biblique particulièrement parlant, ce devrait être uniquement à titre de méditation, à un moment adapté, et jamais comme une lecture mise sur le même pied que les lectures bibliques. C'est, en effet, la Parole de Dieu en sa Révélation qui nous réunit dans la liturgie, et non l'un ou l'autre texte qui nous plairait dans telle ou telle tradition religieuse ou dans tel courant poétique.



© Charles De Clercq

J'invite aussi aimablement à corriger la mauvaise habitude qui s'est installée, ici ou là, d'omettre, sans raison grave, l'une des trois lectures de la messe dominicale. C'est justement l'un des plus beaux acquis de la réforme liturgique d'avoir élargi la lecture de l'Écriture Sainte durant la messe. Ce n'est pas pour la réduire maintenant ! Il est particulièrement dangereux d'omettre systématiquement les lectures de l'Ancien Testament, comme si les Écritures juives du Premier Testament ne faisaient pas partie de la Révélation chrétienne ! Les responsables du chant veilleront également à ce que le chant qui suit la première lecture soit de préférence le psaume de méditation prévu par la liturgie et non une quelconque pièce de chant, surtout si celle-ci n'a pratiquement aucun rapport avec la lecture (cf. § 62).

Au cours de la messe, la lecture ou le chant de l'Évangile seront toujours faits par un ministre ordonné, évêque, prêtre ou diacre. On peut prévoir une exception lors des messes pour enfants où il arrive qu'une lecture soit mimée par eux sur fond du texte lu par leur catéchiste.

L'HOMÉLIE

De même, l'homélie sera toujours prononcée par un ministre ordonné (cf. §§ 63-64). Si un laïc doit intervenir pour une information ou un témoignage, cette intervention se situera au mieux entre l'oraison finale

et la bénédiction, au moment habituellement prévu pour les annonces (cf. § 74) ou encore, si cela semble nécessaire, dans le prolongement d'une brève homélie du célébrant.

LA PROFESSION DE FOI ET LA PRIÈRE UNIVERSELLE

La profession de foi est comme la réponse que l'assemblée donne à la Parole de Dieu qu'elle vient d'écouter. J'en ai déjà parlé plus haut et n'y reviens pas. La liturgie de la Parole se conclut donc avec la Prière universelle. Celle-ci se déroule habituellement très bien. Il faut seulement veiller, lors des messes de mariage ou de funérailles, à ce qu'elle reste une prière adressée à Dieu et ne se transforme pas en message d'adieu au défunt ou en télégramme de vœux adressé aux nouveaux mariés. Il suffit, pour obtenir un bon résultat, de demander aux intervenants de veiller à ce que chaque intention puisse logiquement se terminer par la formule : « Prions le Seigneur ».

Ayant ainsi attiré l'attention sur certains points de l'ouverture de la célébration et de la liturgie de la Parole, j'en viendrai la fois prochaine à la Liturgie eucharistique.

*Mgr André-Joseph Léonard,
Archevêque de Malines-Bruxelles*

*« La profession de foi
est comme la réponse
que l'assemblée donne
à la Parole de Dieu. »*